



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON

216, rang Ste-Geneviève, Roxton Falls (Québec) J0H 1E0

Téléphone : (450) 548-2500 Téléc. : (450) 548-2412

Courriel : info@cantonderoxton.qc.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière QUE :

Lors de la session ordinaire de conseil tenue le 3 décembre 2018, les membres du conseil ont adopté le règlement suivant :

- ✓ RÈGLEMENT 325-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 300-2015 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Ce règlement a pour objet de modifier une disposition du règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité lorsque la présence de caractéristiques chimiques sont détectées dans les boues vidangées d'une résidence isolée.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en s'adressant au bureau municipal, au 216, rang Ste-Geneviève, aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à Roxton Falls ce sixième (6e jour du mois de décembre de l'année deux mille dix-huit (2018).

Caroline Choquette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière